

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2016**

**PRESENTS** : Monsieur WERMEILLE, Maire  
Mesdames MISCHLER et DUMETIER  
Messieurs GUTRIN, REYMOND, DUBOZ, VUILLET, CUINET, MORINIERE et PIERRECY

**EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR** : Mme MAITREJEAN pouvoir à M. WERMEILLE,  
Mme GLISZCZYNSKI pouvoir à Mme MISCHLER  
M. LUX pouvoir à M. REYMOND

**Absents** : Messieurs NOEL et MICHEL

**Date de la convocation** : 20/09/2016

Monsieur Bernard PIERRECY est nommé secrétaire de séance

### **I – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 25 AOUT 2016**

Le conseil est approuvé à l'unanimité par les personnes présentes lors de cette réunion.

### **II – DELIBERATIONS**

#### **1 – Convention VEOLIA**

Monsieur le Maire présente la nouvelle convention des prestations de service de VEOLIA relative au suivi des installations d'eau potable (conduites, réservoir..).

Les prestations prévues par la convention sont les suivantes :

- Compteurs de production :
  - Visite mensuelle des compteurs de production
  - Suivi du fonctionnement des trois compteurs de production
- Vanne électrique :
  - Visite mensuelle pour le suivi du bon fonctionnement
  - Petit dépannage électrique
- Réservoir :
  - Lavage du réservoir une fois par an
- Compte-rendu mensuel :
  - Envoi d'un rapport mensuel à la commune

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le contrat de prestation de service avec VEOLIA pour un montant de 2 800.00 € HT par an.

#### **2 – Exonération de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères**

Une redevance spéciale est appliquée aux professionnels ayant signé une convention avec le SICTOM, par conséquent, sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil décide d'exonérer les entreprises suivantes de la TEOM:

- . EUROBOBINAGE – ZA La Fin du Chêne – 39300 CIZE
- . STEPHAGRI – ZA La Fin du Chêne – 39300 CIZE
- . LIBOZ Rachel – ZA La Fin du Chêne – 39300 CIZE
- . ES SOUABNI Ahmed – ZA La Fin du Chêne – 39300 CIZE

#### **3 – Rapport sur le prix et la qualité du service d'eau potable 2015 (RPQS)**

Monsieur Alain Reymond présente le rapport annuel 2015 sur le service de distribution de l'eau. Ce rapport est obligatoire et transmis à la Préfecture.

Neuf prélèvements ont été effectués et étaient conformes.

L'arrêté préfectoral n° DRLP-BRE-20160624-001 portant déclaration d'utilité publique de la dérivation des eaux souterraines, de l'instauration des périmètres du captage de la source de la Forge et portant autorisation de traiter et de distribuer au public de l'eau destinée à la consommation humaine a été signé le 24 juin 2016.

Les travaux d'installation d'une vanne électrique sur le réseau d'eau et la pose d'un appareil de surveillance ont été effectués.

L'étude relative au schéma directeur de distribution d'eau potable est en cours.

Le remplacement d'une dizaine de compteurs est fait régulièrement chaque année.

Le rapport est approuvé à l'unanimité.

#### **4- Annulation et remplacement de la délibération du 10/03/2016 : Adhésion aux services informatiques et TIC du SIDEC**

Suite à une erreur concernant le montant de l'adhésion aux services informatiques et TIC du SIDEC la délibération n° D-2016-08-44, votée le 10 mars 2016 doit être annulée.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, l'adhésion pour un total de 3 068 € par an au lieu de 3 536 €.

#### **5 – Mise en conformité des établissements accueillant du public**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal l'obligation pour la commune de mettre en conformité d'accessibilité ses bâtiments recevant du public. Ces travaux étant prévus dans le cadre de la réhabilitation des bâtiments, la commune doit déposer un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP).

Cet Agenda d'Accessibilité Programmé correspond à un engagement de réaliser des travaux dans un délai déterminé (jusqu'à 3 ans) de les financer et de respecter les règles d'accessibilité.

Monsieur le Maire rappelle que la commune a sollicité le CAUE et JURA HABITAT afin de réaliser une étude sur ces bâtiments, elle a également demandé une prorogation du délai de dépôt de cet agenda, délai de 12 mois accordé par le Préfet et arrivant à terme.

Monsieur le Maire présente l'Agenda d'Accessibilité programmée, comportant les différentes phases de travaux à réaliser les prochaines années, sur les établissements suivants :

- MAIRIE – secrétariat-salle de réunion
- MAISON DU BIEF – salle de réunion
- CHALET – locaux mise à disposition des associations
- 

Le conseil municipal approuve l'élaboration de l'Agenda de l'Accessibilité Programmée.

#### **II – DOSSIERS EN COURS**

Monsieur le Maire informe que le permis de construire de l'école a été accordé.

#### **III - QUESTIONS DIVERSES**

- Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la fusion, prochainement, de la communauté de communes du Plateau de Nozeroy avec celle de Champagnole Porte du Haut-Jura., le conseil sera amené à se prononcer sur la modification des statuts dès cette fin année.

Fait à Cize, le 29 septembre 2016

Le Maire,

Philippe WERMEILLE